



## COVID-19 - COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFÉRENCE DU 27 MARS 2020 AVEC LA DDFIP DES ALPES MARITIMES

Deux fois par semaine désormais, depuis le 17 mars 2020, un point est fait sur la gestion locale de la crise « COVID-19 ».

Dans ce cadre, une nouvelle audioconférence s'est tenue ce matin entre la DDFIP du 06 et les organisations syndicales départementales.

Vous en trouverez le compte rendu ci-dessous :

**Tout au long de la « réunion » le Directeur a tenu à insister sur le fait que la présence dans les services devait être réduite à son strict minimum. C'est LA RÈGLE qui doit prévaloir.**

**En présentiel, seules les missions prioritaires doivent être réalisées à l'exclusion de toutes autres.** Et même dans ce cadre un roulement doit être organisé pour limiter au maximum le nombre d'agents sur sites. **C'est la santé des agents qui doit primer.**

Les points suivants ont été abordés :

### PRÉSENTIEL ET AUTORISATIONS D'ABSENCES

Par le biais d'un recensement quotidien réalisé par les chefs de services, la direction essaye de suivre l'évolution des effectifs présents sur les sites.

En ce qui concerne les agents en présentiel et les autorisations d'absences (ainsi que leurs motifs), Il n'est pas possible de vous communiquer de chiffres exacts dans la mesure où plusieurs facteurs empêchent un décompte journalier très précis.

En effet, le recensement fluctue d'une journée à l'autre en fonction des informations remontées par les chefs de services dont certains ne sont pas présents sur les sites.

De plus, la situation de certains collègues peut évoluer dans le courant de la semaine.

Enfin, la personne de la direction censée collationner ces données n'est à l'heure actuelle plus en mesure de le faire (suspicion de COVID-19).

Nous essayerons d'avoir des éléments chiffrés plus précis la semaine prochaine.

Ce qui est certain, avec les données qui nous ont quand même été communiquées, c'est que depuis le début de la crise, le taux d'agents présents dans les services a encore diminué.

### TÉLÉTRAVAIL

La part des télétravailleurs a quant à elle mécaniquement augmenté grâce au déploiement de nouveaux PC portables.

Ainsi, 89 ordinateurs supplémentaires ont déjà été équipés pour le télétravail (VPN). 75 d'entre eux sont en cours d'attribution.

De plus, la direction a recensé les agents qui sont équipés en postes de télétravail (suite à la dernière campagne de décembre 2019) mais qui ne sont pas affectés à des missions prioritaires. Cela a permis de récupérer 9 PC afin de les redéployer sur des missions plus urgentes.

L'étape suivante est de cibler les agents équipés de PC dans le cadre de leurs missions habituelles (vérificateurs par exemple) afin de les réaffecter à des agents effectuant des missions prioritaires.

La campagne de recensement des candidats au télétravail de décembre 2019 est actuellement stoppée pour gérer les urgences de la crise. En conséquence, les agents ayant obtenu un accord pour le télétravail mais qui n'avaient pas encore reçu leur ordinateur à ce jour ne le recevront pas. Ces opérations sont reportées *sine die*.

## SIP DE CANNES

Nous avons encore dû intervenir suite à certaines remontées concernant le roulement organisé dans ce service. Beaucoup trop de collègues sont toujours présents dans les bureaux, y compris sur des missions non prioritaires. La direction doit refaire un point à ce sujet.

Elle nous a également demandé de lui faire remonter immédiatement toute situation qui nous paraîtrait anormale au regard des directives nationales et locales.

## PLAN DE CONTINUATION DE L'ACTIVITÉ

- **Trésoreries** : l'ensemble des mandats est traité, les missions sont assurées.
- **SIE** : le directeur a mis l'accent sur le « très fort engagement » des agents de ces services. Ces derniers subissent en effet un impact important en matière de missions prioritaires. Mr BRECHARD a ainsi déclaré « on a vraiment besoin d'eux ».

Dans l'immédiat, ces services fonctionnent et assurent leurs missions. Mais il n'est pas exclu de demander de l'aide à d'autres collègues, par exemple des vérificateurs mis à l'arrêt dans la période et qui auraient des compétences dans cette matière, même si pour le moment les chefs de SIE n'en n'ont pas manifesté le besoin.

- **SPF et SDE** : suites aux dernières précisions du DG en date du 26 mars 2020, ces services doivent fonctionner pour un certains nombre de tâches mais avec un effectif réduit au strict minimum.

Localement, les SPF ont mis en place cette règle avec plus au moins de rapidité en fonction des sites, mais actuellement la situation est normalisée.

En ce qui concerne les SDE. Ces derniers étaient fermés jusqu'à présent. La direction nous a indiqué qu'ils rouvriront le 30 mars 2020 pour effectuer des opérations prioritaires. Néanmoins il a été précisé que cela se ferait avec la mise en place d'un roulement d'une ou deux personnes maximum par service.

Prochain point en audioconférence le mardi 31 mars 2020 à 9h30.